

**Bourses de maîtrise – OICRM**

Dans le cadre de son programme général de bourses, l’OICRM offrira pour l’année scolaire 2020-2021 des bourses de maîtrise de 12 000$ en musicologie, ethnomusicologie, composition, didactique instrumentale, études cinématographiques (en lien avec la musique), gestion de la musique, interprétation musicale (avec une forte orientation en recherche-création) ou pédagogie musicale pour des étudiants qui font ou feront leurs études sous la direction d’un membre régulier de l’OICRM (<http://oicrm.org/qui-sommes-nous/membres-reguliers/>). Les récipiendaires seront tenus de se conformer au processus d’admission et d’inscription dans l’université d’accueil.

**Date limite de dépôt des candidatures : 1er mars 2020**

**Lignes directrices**

Le programme général de bourses de l’OICRM a pour objectif de soutenir en priorité les projets de maîtrise en émergence afin d’assurer aux récipiendaires les moyens d’atteindre un niveau d’excellence leur permettant de concourir avantageusement auprès des organismes nationaux (comme le CRSH ou le FRQSC) pour une 2e année de maîtrise où une première année de doctorat.

Les projets déposés doivent s’inscrire dans l’un des axes de recherche de l’OICRM (<http://oicrm.org/axes-de-recherche/>) et s’intégrer à un projet de recherche ou de recherche-création mené par l’un des membres réguliers de l’OICRM. Les étudiants n’ont pas à être membres étudiants de l’OICRM au moment du dépôt de leur projet.

La durée du financement est d’une année. L’étudiant récipiendaire peut cependant demander le renouvellement de sa bourse pour une deuxième année ensoumettant son dossier à nouveau lors du prochain concours.

Le dossier de renouvellement sera examiné dans le cadre du concours régulier au même titre que tous les autres dossiers. Le directeur ou la directrice de recherche devra justifier la demande de renouvellement dans sa lettre de recommandation.

Les boursiers de l’OICRM s’engagent à présenter au moins une fois durant leurs études le projet de recherche sous la forme d’une conférence dans le cadre du colloque annuel des étudiants.

Pour les candidats qui ont la citoyenneté canadienne (ou la résidence permanente), les bourses seront accordées dans la mesure où l’étudiant s’engage à déposer une demande de bourse au FQRSC dans l’année qui suit le début de ses études ou une demande de bourse de doctorat suite à l’obtention de la bourse de l’OICRM s’il est en 2e année de maîtrise.

La bourse de maîtrise de l’OICRM pourra être cumulée avec d’autres bourses ou contrats de recherche à l’exception des bourses d’excellence du FQRSC et du CRSH, jusqu’à un montant maximal de 20 000$. Le montant de la bourse de doctorat de l’OICRM sera modulé en fonction des bourses ou contrats complémentaires obtenus.

Les dossiers comprendront  :

* Le formulaire dûment rempli (disponible sur le site <http://oicrm.org/bourses/>);
* Une lettre de recommandation du directeur ou de la directrice de recherche;
* Un relevé de notes récent du dernier programme d’étude suivi.
* Lorsque cela s’applique, dans le cas d’une demande de renouvellement, une preuve du dépôt d’une demande de bourse à un organisme national autre que l’OICRM.

*Les dossiers incomplets seront écartés.*

**Les dossiers complets doivent être envoyés au format pdf à** christine.pare@umontreal.ca .

*Les candidats devront demander à la même adresse un accusé de réception. Les lettres de recommandations peuvent être envoyées directement par les répondants à cette même adresse courriel.*